

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.

MONTRÉAL, 1er MARS 1902.

SOMMAIRE

	PAGES
1. Rapport sur la composition de la Commission Scolaire catholique de Montréal.....	133
2. Rapport du Trésorier.....	134
3. Variétés : Jules Verne ; Une curiosité épistolaire.....	134
EDITORIAL :	
4. Actes de la Chambre ; procès-verbaux de février.....	135
5. Discours de clôture du président sortant de charge.....	138
6. Discours d'inauguration du nouveau président.....	141
7. Origines de noms géographiques.....	144

Rapport sur la composition de la Commission Scolaire

Le comité spécial désigné pour étudier certaines questions se rattachant à l'instruction publique à Montréal, à l'honneur de vous faire le rapport préliminaire suivant :—

“D'après les chiffres officiels du dernier recensement, il y a dans le quartier Est, 301 enfants âgés de 5 à 14 ans et il n'y a pas une seule école de commissaires dans ce quartier, qui a cependant payé à la ville \$7,698 de taxes durant le dernier exercice.

Les rapports annuels de la commission scolaire sont incomplets, trop incomplets pour renseigner la Chambre de Commerce ou le public sur la véritable situation scolaire à Montréal. Mais, nous sommes d'avis que cette situation laisse à désirer, en ce qui touche la localisation des maisons d'écoles, les salaires du corps enseignant, la composition de la commission scolaire, le chiffre et l'attribution des crédits, l'application des programmes etc.,

La Chambre de Commerce doit se faire un devoir d'apporter aux choses de l'instruction publique une préoccupation sérieuse et suivie. Au nom des classes commerciales, elle doit s'intéresser à ce que les enfants reçoivent un enseignement pratique, à ce que notre ville ait des écoles industrielles et ménagères, à ce que l'éducation soit au niveau qu'exigent notre temps et notre situation particulière, à ce que notre organisation scolaire produise les résultats que nous sommes en droits d'attendre.

Or, votre comité pense que la composition de la commission scolaire de Montréal est incomplète et ne

répond pas aux besoins et aux idées de notre époque. Nous croyons que les classes commerciales, industrielles et ouvrières devraient être représentées dans cette commission, que le nombre de ses membres qui est de 9 seulement, pourrait être porté à 15, 18 ou même 20 membres, pour le plus grand avantage de ces diverses classes, parmi lesquelles le gouvernement pourrait recruter les nouveaux titulaires. Nous croyons que la Chambre de Commerce, organe régulier et autorisé des intérêts commerciaux à Montréal, devrait être officiellement représentée à la commission scolaire comme elle l'est à la commission du port.

A Kingston, Ont., nous trouvons une commission scolaire de 21 membres recrutés comme suit :—2 avocats, 2 professeurs, 2 médecins, 2 journalistes, 4 marchands, 1 manufacturier, 1 agent d'assurance, 1 tailleur, 4 mécaniciens, 1 comptable, 1 télégraphiste, 1 photographe, 1 ouvrier-maçon, 1 loueur de voitures. De cette façon, on intéresse aux choses de l'instruction publique divers éléments du corps social, des pères de famille pris dans les différents groupes sociaux d'une municipalité.

D'autre part, voici de combien de membres se composent les commissions scolaires de certaines villes américaines :

Boston,	24 membres,	Chicago,	21 membres
Milwaukee,	27 “	Pittsburg,	38 “
Détroit,	19 “	Philadelphie,	41 “
Worcester,	24 “	Providence,	27 “
Nouv. Orléans,	20 “	Portland,	13 “
St Louis,	12 “	Manchester,	22 “
etc.,		etc.	

Nous voudrions qu'il en fut de même à Montréal.

En conséquence, votre comité recommande que la Chambre de Commerce fasse des démarches pour faire amender la loi de façon à ce que le nombre actuel des membres de la commission scolaire soit doublé ou à peu près, et à ce que le gouvernement fasse représenter officiellement la Chambre de Commerce dans cette commission par deux ou trois membres.

Votre comité est convaincu que plus il y aura de citoyens désintéressés et consciencieux qui s'occuperont de l'école, plus il sera facile de faire progresser notre organisation scolaire, de développer et de répandre l'instruction pratique parmi le peuple.

(Signé)

“

“

G. BOIVIN,

JOS. CONTANT.

H. A. A. BRAULT,

Rapport du Trésorier

Etat des revenus et dépenses, du 1er janvier au 31 décembre 1901 :

REVENUS	
Loyers.....	\$ 899 01
Contributions.....	1,686 00
Bulletin (annonces).....	345 13
Frais généraux.....	112 50
	<hr/>
	\$3,042 64
DÉPENSES	
Loyer.....	\$ 700 00
Salaires (Secrétaire et assistante).....	712 00
Commissions sur rentrées.....	52 25
Timbres et cartes postales.....	102 84
Papeterie et impressions.....	73 60
Frais généraux.....	736 03
Réparations à la salle des séances.....	399 06
Bulletin (impressions, etc).....	482 08
	<hr/>
	\$3,257 86
Excédant des dépenses sur les revenus de l'année 1901.....	\$ 215 22
ACTIF	
En banque et en caisse.....	\$ 535 84
Contributions dues évaluées à.....	1,041 70
Mobilier, d'après liste.....	1,065 52
Contrats d'annonces.....	216 50
Loyers dus par locataires.....	89 37
Commissions payées par anticipation sur contrats.....	39 00
	<hr/>
	\$2,987 93
PASSIF	
Loyer dû le 31 décembre 1901.....	\$ 116 67
Surplus.....	2,871 26
	<hr/>
	\$2,987 93

(Signé) L. J. A. SURVEYER,
Trésorier.

Nous, soussignés, déclarons que le bilan ci-dessus est conforme aux livres que nous avons minutieusement examinés.

Geo. GONTHIER,
M. BENOIT,
Auditeurs.

Jules Verne.

La soixante-quatorzième anniversaire de la naissance de Jules Verne, dont les œuvres sont universellement appréciées, a été célébré hier (8 février), dans une douce intimité familiale, à Amiens où habite le maître.

L'auteur du *Tour du monde en 80 jours*, de *Vingt mille lieues sous les mers*, de *Cinq semaines en ballon*, qui voit à la fin de sa vie se réaliser, dans le domaine scientifique, les hardies et belles imaginations de sa jeunesse, a reçu à cette occasion de très nombreux témoignages de sympathie.—*Le Figaro*,

Une curiosité épistolaire

La revue mensuelle *The Locomotive*,—organe officiel de la "Harford-steam Boiler inspection and Insurance Co."—reproduit, dans son numéro de décembre, une lettre étonnante, qui a été lue à un banquet de fabricants de machines à vapeur, tenu à New-York, par un des convives, fabricant canadien qui l'aurait reçue d'un de ses clients canadiens français.

Cette épître,—pensée en français, est écrite dans un anglais (†) qui rappelle de loin, par la facture, le choix des expressions et l'orthographe fantaisiste, le genre pittoresque mais si heureusement en lumière par notre distingué compatriote M. Drummond, plus apprécié aux Etats-Unis,—parce qu'il y est plus connu—que dans son pays d'origine..... (1)

Ce document contient une narration des émotions variées résumées par les cris de détresse d'un client de la campagne, qui, ayant fait l'acquisition d'une machine à vapeur pour actionner sa machine à battre, (*thresher*) n'a pu réussir, en dépit de l'aide professionnel qui lui a été prodigué par son frère Philippe,—lequel fait avec ostentation montre d'un diplôme de chauffeur ou de mécanicien,—à régler le mécanisme du régulateur (gouverneur) adapté au volant de la machine. Ces détails nous portent à croire que l'indiscret qui a lu la lettre pourrait bien être le représentant d'une maison de London, Ont., qui a une succursale à Montréal. Quoiqu'il en soit, cette pièce a un tel cachet d'originalité, que nous nous reprochons de ne pas la signaler à nos lecteurs.

Voici la pièce :—

"Dear Sir : " Le engine which I procur from you fur drive thrash machine he is all rite correc and he work much more quite as thrash machine all but one thing which is place in wheel and is mak for drive le valv which work front and back for admit le steam out and in le cilindar. My brother Philip who is certificat engineer at Montreal he call it le gouverneur as he cant mak hit work to. Le engine he run correc all day like clock but when we stop him by shut trottle valve le gouverneur he mak some bad noise more worse as thrash machine. Mon frere Philip he try tight le spring but it mak le engine go like two forty horse an cause him run fas then slow lik winmill. Nex mon frere he loose le spring—mon dieu—I think that time le gouverneur he smash his self in little piece. All my man come scare and all these man have stack hees dud til engine be fix. S'il vous plait send explanation how repair those trouble and mak me satisfy in al respec."

Your frien,

J. H.

(Lire :—*L'habitant*, et *Johnnie Courteau*; Putnam & Sons, New-York, éditeurs.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE

du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. L. E. GEOFFRION,	PRÉSIDENT
D. MASSON,	VICE-PRÉSIDENTS.
H. A. A. BRAULT,	
L. E. MORIN, PÈRE.	JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITE
J. X. PERRAULT.	A. V. ROY.
HON. A. DESJARDINS,	
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.	

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arriérés.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE, SÉANCE DU
MERCREDI, 29 JANVIER 1902.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, président.
L'ordre du jour appelle comme premier article :

1.—La présentation des candidats aux charges d'officiers et de conseillers pour l'exercice 1902.

2.—La désignation de trois scrutateurs, en conformité des exigences des règlements.

Avant de procéder à la mise en nomination des candidats au Conseil, M. J. X. Perrault demande la parole.

Il rappelle qu'il y a un an, Messieurs les ex-Présidents avaient décidé unanimement, en vue de ménager la disponibilité d'un plus grand nombre de sièges pour les candidats au Conseil, de ne pas se porter candidats.

Cette année, l'orateur croit que cette excellente coutume devrait être continuée. Il suggère donc que, aux présentes élections, MM. les Présidents ne devraient pas se laisser porter candidats, et il demande aux anciens présidents, présents à la séance, de vouloir bien exprimer leur opinion sur la question.

Sur une expression d'opinions favorables de ces messieurs, qu'ils ne se laisseront pas mettre en nomination et se contenteront de leurs rôles de simples aviseurs que les règlements leur confèrent, le président procède à la lecture des propositions ainsi qu'il suit :

MM. D. Parizeau, H. Laporte, L. E. Morin, père, etc., etc., proposent, appuyés par MM. H. A. A. Brault, Alph. Desjardins and J. B. A. Lanctôt, que M. Damase Masson soit élu à la charge de Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu président pour l'année 1902.

MM. L. A. Caron, Jos. Fortier, Thos. Gauthier proposent, appuyés par MM. C. A. Gagnon, G. Boivin, Alph. Desjardins et J. B. A. Lanctôt, que M. H. A. A. Brault soit élu à la charge de 1er Vice-Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu 1er Vice-Président pour l'année 1902.

MM. C. A. Gagnon, U. Garand, Thos. Gauthier et J. X. Perrault proposent, appuyés par MM. L. A. Caron et Jos. Fortier, que M. C. H. Catelli soit élu à la charge de 2e Vice-Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

MM. G. Boivin, A. T. A. Chagnon proposent, appuyés par MM. Calixte Lebœuf et Frs. Martineau que M. Ubalde Garand soit élu à la charge de 2e Vice-Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

MM. G. Boivin et A. V. Roy proposent, appuyés par MM. Alcide Chaussé et J. B. A. Lanctôt, que M. L. J. A. Surveyer soit réélu à la charge de Trésorier pour l'année 1902.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu trésorier pour l'année 1902.

MM. L. E. Geoffrion et Alph. Desjardins proposent, appuyés par MM. J. B. A. Lanctôt et A. V. Roy, que M. Joseph Haynes soit réélu à la charge de Secrétaire de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré réélu Secrétaire pour l'année 1902.

Les candidatures suivantes au Conseil de cette Chambre sont remises entre les mains du Président :

1.—M. Odilon Beauchemin, libraire, présenté par MM. S. Robitaille et S. Lachance.

2.—M. Guillaume Boivin, industriel, présenté par MM. R. Gohier, sr. et Isaïe Préfontaine.

3.—M. C. H. Catelli, manufacturier, présenté par MM. H. A. A. Brault et S. Lachance.

- 4.—M. C. P. Chagnon, ancien marchand, présenté par MM. S. Lachance et J. B. A. Lanctôt.
- 5.—M. A. T. A. Chagnon, entrepreneur, présenté par MM. G. Ménard et Alcide Chaussé.
- 6.—M. Charles Chaput, épicier en gros, présenté par MM. D. Masson et J. X. Perrault.
- 7.—M. Alcide Chaussé, inspecteur des bâtiments, présenté par MM. S. Lachance et Jos. Haynes.
- 8.—M. James Cochrane, entrepreneur et Maire de Montréal, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt et H. A. A. Brault.
- 9.—M. J. D. Couture, marchand, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt et H. A. A. Brault.
- 10.—M. Adhémar Delorme, associé de la maison Laporte, Martin & Cie, présenté par MM. D. Masson et A. V. Roy.
- 11.—M. J. U. Emard, avocat, présenté par MM. Frs. Martineau et S. Robitaille.
- 12.—M. Jos. Fortier, libraire-papetier, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et S. Lachance.
- 13.—M. N. T. Gagnon, industriel, présenté par MM. A. T. A. Chagnon et J. B. Gratton.
- 14.—M. Ubalde Garand, courtier, présenté par MM. Jos. Fortier et S. Lachance.
- 15.—M. Thos. Gauthier, comptable, présenté par MM. J. X. Perrault et Jos. Fortier.
- 16.—M. Rémi Gohier, sr., agent d'immeubles, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt et Guil. Boivin.
- 17.—M. Geo. Gonthier, comptable public, présenté par MM. H. A. A. Brault et S. Lachance.
- 18.—M. J. B. Gratton, entrepreneur, présenté par MM. Alcide Chaussé et A. T. A. Chagnon.
- 19.—M. Albert Hébert, épicier en gros, présenté par MM. H. A. A. Brault et J. B. A. Lanctôt.
- 20.—M. S. D. Joubert, marchand, présenté par MM. J. X. Perrault et L. J. A. Surveyer.
- 21.—M. Jos. Lambert, entrepreneur, présenté par MM. L. E. Morin, père, et Jos. Fortier.
- 22.—M. Jos. Lamoureux, manufacturier, présenté par MM. C. H. Catelli et S. Robitaille.
- 23.—M. S. Lachance, pharmacien, présenté par MM. H. A. A. Brault et Jos. Fortier.
- 24.—M. J. B. A. Lanctôt, manufacturier de gants, présenté par MM. D. Masson et G. Boivin.
- 25.—M. Calixte Lebeuf, avocat, présenté par MM. H. Laporte et A. T. A. Chagnon.
- 26.—M. Jos. Letourneux, marchand, présenté par MM. S. Robitaille et Geo. Gonthier.
- 27.—M. Alph. Marcotte, encanteur, présenté par MM. J. B. A. Lanctôt et Jos. Fortier.
- 28.—M. Frs. Martineau, marchand de fer, présenté par MM. L. J. A. Surveyer et S. Lachance.
- 29.—M. Gordien Ménard, cultivateur de Bordeaux, présenté par MM. N. T. Gagnon et J. B. Gratton.
- 30.—M. Alex. Millette, agent d'assurances, présenté par MM. Théo. David et J. X. Perrault.
- 31.—M. J. P. Mullarkey, gérant "Terminal Ry.", présenté par MM. C. H. Catelli et S. Robitaille.
- 32.—M. Jos. Paquette, manufacturier, présenté par MM. A. V. Roy et Alex. Prud'homme.
- 33.—M. Isaïe Préfontaine, bourgeois, présenté par MM. R. Gohier et L. J. A. Surveyer.
- 34.—M. Alex. Prud'homme, marchand de fer, présenté par MM. S. Lachance et L. E. Morin, père.
- 35.—M. Geo. Renaud, manufacturier, présenté par MM. Jos. Contant et S. Lachance.
- 36.—M. S. Robitaille, marchand, présenté par MM. A. Prud'homme et J. B. Gratton.
- 37.—Hon. J. D. Rolland, manufacturier, présenté par MM. J. X. Perrault et L. J. A. Surveyer.
- 38.—M. A. V. Roy, I.C. et industriel, présenté par MM. D. Masson et G. Boivin.
- 39.—M. Félix Sauvageau, entrepreneur, présenté par MM. S. Lachance et L. E. Morin, père.
- 40.—M. Rod. Tourville, marchand de bois, présenté par MM. J. X. Perrault et L. E. Morin, père.

Ces propositions étant présentées, le Président déclare qu'il y aura votation pour en décider, le mardi, 11 février prochain.

On procède ensuite à la nomination des scrutateurs.

Il est proposé et adopté à l'unanimité : que MM. J. X. Perrault, Jos. Lorange, fils, et Jos. Courtois soient nommés scrutateurs de la Chambre pour procéder au dépouillement du scrutin, le mercredi, 12 février prochain.

M. D. Masson propose ensuite, appuyé par M. H. A. A. Brault, qu'un avis de nomination soit adressé à Messieurs les candidats qui ne sont pas présents à la séance.

Cette suggestion est adoptée et le Secrétaire est invité à vouloir bien en prendre note.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 5 FÉVRIER, 1902

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, président.

Etaient présents :

MM. D. Masson, 1 ^{er} C.-P.,	H. A. Brault, 2 ^e V.-P.,
Guil. Boivin,	Jos. Contant,
G. P. Chagnon,	Alcide Chaussé,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt,
L. E. Morin, père,	Jos. Fortier,
J. X. Perrault,	Alex. Prud'homme,
L. J. A. Surveyer,	A. V. Roy,
Hon. Alph. Desjardins,	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 22 janvier, qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une circulaire, émanant du secrétariat du Dominion Board of Trade, dans laquelle on avise la Chambre qu'une assemblée du Conseil de cette institution aura lieu à Ottawa, le mardi, 4 mars prochain, à 10 heures du matin, etc.

Après quelques courtes observations faites par MM. Jos. Contant et J. X. Perrault, cette communication est renvoyée au comité spécial qui a été constituée pour cette fin.

M. Henry Hogan, président de la "Montreal Bridge Co." (Montréal-Longueuil), avise officiellement la Chambre que sa compagnie vient de conclure un contrat avec une compagnie de construction (construction Co.) qui s'engage à construire le pont ainsi que ses abords, dans un délai de deux ans.

Madame Réal Angers accuse réception de la résolution de condoléances qui a été adoptée par cette Chambre à l'occasion du décès de M. Réal Angers, son époux.

Le Secrétaire de la nouvelle Chambre de Commerce du comté de Drummond nous avise officiellement de la création de cette institution.

Le Secrétaire est invité à insérer une notice à cet effet dans le BULLETIN.

L'Hon. Ministre des Travaux Publics écrit à M. L. E. Geoffrion, Président, pour l'inviter à vouloir bien remettre indéfiniment l'époque du banquet que les corps délibérants avaient projeté de lui offrir.

M. Kennedy, l'ingénieur de la Commission du Port, fait savoir à la Chambre qu'il se tiendra à la disposition du Secrétaire pour répondre aux questions qui ont été posées à la Chambre par M. F. H. Smith, architecte naval et ingénieur consultant de Liverpool, dans sa lettre du 14 décembre 1901, au sujet des "Repairing and Salving facilities" Montreal and District.

La Chambre Syndicale de la Construction fait tenir à la Chambre, à la date du 27 janvier, son rapport annuel.

A la même date, le Secrétaire de la Chambre Syndicale fait tenir à la Chambre un avis du résultat de l'élection des officiers de cette Chambre pour l'année 1902.

M. J. U. Gregory, représentant à Québec le département de la Marine et des Pêcheries, nous communique des réponses très détaillées aux questions qui ont été posées à la Chambre par M. F. H. Smith, de Liverpool.

Une communication de M. de Sièyes.

Le Secrétaire du Ministère des Travaux Publics

nous annonce l'envoi de cartes "des moyens de transports et les distance comparées," etc., entre la tête de navigation des grands lacs et les ports d'expédition de Montréal, New-York, Boston, Portland, St-Jean et Halifax.

L'association des marchands-détailleurs de nouveautés, nous fait tenir une copie d'une résolution adoptée par cette association le 12 décembre dernier, au sujet de la "comptabilité obligatoire pour les commerçants, industriels," etc.

Le comité des conférences de l'Université McGill fait tenir à la Chambre un certain nombre d'invitations pour une conférence qui doit être faite le 7 février prochain par le Dr. W. P. Wilson, directeur du Musée commercial de Philadelphie, sur "l'éducation commerciale".

L'ordre du jour appelle ensuite l'article : "Rapports de comités".

Le Secrétaire donne lecture du rapport du comité des finances qui est adopté.

M. Guil. Boivin, président du comité spécial chargé de s'occuper de la représentation de la Chambre de Commerce sur le bureau de la commission scolaire catholique, rapporte progrès.

M. H. A. A. Brault rappelle au Conseil que le comité de législation a été saisi d'une communication adressée à la Chambre au sujet d'une taxe qui frappe le capital des corporations à "responsabilité limitée," étrangères à la province et qui font affaires dans les limites de la province de Québec.

Le comité espère être en mesure de fournir, à la prochaine séance du Conseil, une opinion légale sur cette question.

A l'article "Matières nouvelles", M. Jos. Contant demande la parole. Il désire savoir de notre représentant à la Commission du Port, si la question des élévateurs est toujours dans le *statu quo* ?

Il déplore l'état de choses actuel et il signale tout particulièrement à l'attention de cette Chambre la décision prise par le syndicat Wolvin d'établir ses installations, élévateurs, etc., à Québec. Il fait un parallèle entre la situation de Montréal et celle que Québec est en train de se créer ; et il signale à l'attention de la Chambre les progrès que Trois-Rivières, même, est en train de faire. Il résume ses observations en insistant pour que la Commission du Port se hâte de faire quelque chose.

M. H. A. A. Brault reprend la discussion et déclare, qu'en effet, il faut se hâter, "mais lentement."

M. Perrault reprend la discussion, et, après avoir comparé Montréal à Québec, signale le fait que le Dr Webb, du "New-York Central," a l'intention de construire un immense élévateur à Sorel ; par suite, Québec, Trois Rivières et Sorel auraient leurs éléva-

teurs, etc., tandis que Montréal en serait privée, et cela, par l'apathie d'une commission dont le devoir et l'unique raison de son existence, sont de promouvoir les intérêts du port de Montréal.

M. Alex. Prud'homme parle dans le même sens que les orateurs qui l'ont précédé.

Le Président donne, du fauteuil, ce qu'il croit être les raisons de cette apathie systématique de la commission :

" Des intérêts particuliers seraient en conflit avec les améliorations projetées du port."

M. Jos. Fortier désire savoir de la Chambre s'il ne serait pas possible de faire désigner un canadien-français au siège laissé vacant à la Commission, par le décès de M. Farrell. Il croit que la représentation, par nationalité, à la Commission du Port, devrait être établie sur le principe du chiffre proportionnel de la population.

M. J. B. A. Lanctôt est également de cet avis.

M. H. A. A. Brault propose alors qu'un comité composé et de MM. Masson, Perrault, Contant et Roy, soit désigné pour rédiger une résolution dans laquelle la Chambre exprimerait ses vues au sujet des retards apportés par la Commission du Port à l'établissement des élévateurs et en général, à l'outillage du port.

M. Guil. Boivin attire ensuite l'attention de la Chambre sur le décès de l'un de ses membres bien en vue, M. Eusèbe Senécal, imprimeur, et il propose que des condoléances soient adressées à la famille. Ce qui est adopté l'unanimité.

Avant de lever la séance, il est décidé, après un court débat, d'ajouter aux *bulletins* de votation une note dans laquelle seraient consignés les noms des candidats au Conseil qui, quoique mis en nomination, ne peuvent, pour diverses raisons, accepter cette charge honorifique.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, SÉANCE DU (MERCREDI REPORTÉ AU) JEUDI 13 FÉVRIER 1902.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, président.

Étaient présents :

MM. D. Masson,	H. A. A. Brault,
C. H. Catelli,	A. V. Roy,
S. Lachance,	J. X. Perrault,
S. Robitaille,	B. Boivin,
Arm. Lalonde,	G. Ménard,
J. P. Mullarkey,	Jos. Lambert,
Jos. Fortier,	Geo. Gonthier,
L. E. Morin, père,	J. B. A. Lanctôt,
Calixte Lebeuf,	L. Jos. Tarte,
Isaïe Préfontaine,	Jos. Courtois,
Jos. Lorange,	A. T. A. Chagnon,
Jos. Paquette,	Frs. Martineau,
Alex. P. Simar,	T. Charpentier, etc.,
	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance générale du 29 janvier, qui est adopté sans corrections, M. J. X. Perrault donne lecture du rapport des scrutateurs dont voici le détail :

" Les soussignés, scrutateurs dûment choisis pour le dépouillement du scrutin de votation pour l'élection des candidats au Conseil de cette Chambre, pour l'année 1902, ont l'honneur de faire rapport que les messieurs suivants, au nombre de vingt, ont obtenu la majorité des suffrages sur une rentrée totale de 167 bulletins, dont 152 bons et 15 nuls.

RAPPORT :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| 1. Beauchemin L. J. O., | 12. Letourneux Jos., |
| 2. Boivin Guillaume, | 13. Lachance S., |
| 3. Chagnon C. P., | 14. Lanctôt J. B. A., |
| 4. Chaput Chs., | 15. Mullarkey J. P., |
| 5. Cochrane James, | 16. Préfontaine Isaïe, |
| 6. Couture J. D., | 17. Prud'homme Alex., |
| 7. Delorme Adhémar, | 18. Rolland, Hon. J. D., |
| 8. Fortier Jos., | 19. Roy A. V., |
| 9. Garand Uoalde, | 20. Sauvageau Félix, |
| 10. Gonthier Geo., | 21. Tourville Rodolphe. |
| 11. Gratton J.-Bte, | |

(Signé) J. X. PERRAULT,
" JOSEPH COURTOIS,
" JOS. LORANGE, FILS.

Comme il appert à ce rapport qu'il y a eu ballottage pour deux candidats : MM. J. B. Gratton, entrepreneur, et Jos. Letourneux, marchand quincaillier, M. Jos. Fortier suggère qu'un vote au scrutin secret soit pris séance tenante, pour décider lequel de ces deux candidats sera définitivement choisi. M. Arm. Lalonde est prié d'agir comme scrutateur. Le vote ayant été pris, M. J. B. Gratton, président de la Chambre Syndicale de la Construction, est déclaré élu membre du Conseil de cette Chambre pour l'année 1902.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article " Discours du Président sortant de charge."

DISCOURS DE M. L. E. GEOFFRION

Prononcé le 4 février 1902.

Messieurs,

Avant de laisser le fauteuil à mon successeur, à la fin de cet exercice, il est de mon devoir de résumer en quelques mots, les opérations de l'année qui vient de se terminer.

Je veux d'abord offrir à mes collègues du Conseil, mes sincères remerciements pour l'appui généreux et dévoué qu'ils m'ont prodigué en assistant aussi régulièrement aux séances de cette Chambre.

Un autre devoir agréable à remplir, Messieurs, est celui qui incombe au Président, d'offrir aux journaux ses sincères remerciements, donc—à tous les journaux, tant quotidiens qu'hebdomadaires,—je dis merci !

Mes remerciements également à M. le Secrétaire ainsi qu'à Melle Germain.

Je ne puis passer sous silence la visite que M. le Ministre des Travaux Publics nous a faite, l'automne dernier. Il a montré par cette démarche qu'il s'intéressait d'une manière toute spéciale à nos délibérations. A M. le Ministre, je dis également merci !

J'ai constaté, encore cette année, que notre BULLETIN est lu avec beaucoup d'intérêt non seulement par nos Sociétaires, mais aussi à l'étranger.

Je ne puis m'empêcher de constater que les affaires du pays sont dans un état prospère, vous n'avez qu'à référer aux statistiques des douanes, publiées dans la presse, pour vous en convaincre. La loi de faillite, s'il faut en croire le gouvernement, n'aurait pas sa raison d'être ; j'en conviens, tant que les affaires du moins seront aussi prospères qu'elles le sont actuellement nous pourrions nous passer d'une nouvelle loi de faillite, mais, Messieurs, il y a un "mais", soyons prudents : après la prospérité viennent généralement les temps difficiles. L'Allemagne traverse une crise financière et industrielle sans précédents, qui nous dit que dans trois ou quatre ans, cette crise ne se fera pas sentir au Canada ? Soyons prudents, ne faisons pas plus de commerce que notre capital ne comporte, faisons nos affaires argent comptant, n'entassons pas de marchandises dans nos magasins plus qu'il nous en faut pour notre commerce ; faisons des économies, mais n'allons pas les risquer dans des spéculations hasardeuses, appliquons-les sur la propriété de cette ville qui, à mon point de vue, est le placement le plus sûr et le plus profitable.

Expositions Annuelles—Messieurs, où en sommes-nous avec nos expositions annuelles dans la ville de Montréal ? Je prierai le nouveau Conseil de ne pas négliger cette importante question qui est, pour nous, d'un intérêt capital.

Ligne Franco-Canadienne.—Cette question n'a pas encore reçue la solution que je croyais qu'elle recevrait durant l'année ; espérons qu'avant longtemps, nous aurons des bateaux réguliers faisant le trajet entre le Canada et la France.

Le Port de Montréal—Votre Conseil s'est occupé des améliorations du Port de Montréal qui, vous le savez, ont fait beaucoup de progrès l'année dernière, aussi j'ai confiance que la Commission du Port appliquera pour le plus grand intérêt du Port National du Canada, le million voté par le Parlement Fédéral.

Élévateurs.—Le 10 avril dernier, la Chambre adopta une résolution demandant au Gouvernement de prendre à sa charge la construction des élévateurs dans le Port de Montréal.

Le 4 mai suivant, la Chambre a été invitée par le Montreal Board of Trade à une réunion conjointe de cette Association et du Corn Exchange, afin de s'entendre sur le choix de l'emplacement des élévateurs.

Election du Commissaire du Port.—Le 1er août, Messieurs, vous m'avez fait l'honneur de m'élire comme votre représentant à la Commission du Port, je vous en remercie sincèrement.

L'Administration du Port de Montréal.—Le 16 octobre dernier, le Conseil adopta une résolution priant le

Gouvernement Fédéral d'assumer l'administration du Port ; cette question n'a pas encore été résolue dans le sens demandé.

Amélioration de la Route du St-Laurent.—Une délégation est allée à Ottawa le 3 avril, pour demander au Gouvernement d'améliorer la route du St Laurent afin de faire diminuer les taux d'assurances ; le Gouvernement a promis de s'occuper de la question.

A la séance du 1er mai, M. F. E. Meredith, C. R., donna une conférence sur le balisage et l'éclairage du fleuve, et le 6 novembre, il fut suggéré de demander au Gouvernement la création d'un Lloyd Canadien comme devant être le salut de la voie du St-Laurent.

Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire.—M. Henry Miles ayant demandé à cette Chambre son concours pour obtenir de la Chambre de Commerce de Londres, que la prochaine réunion du Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire, soit tenue à Montréal, en 1904. Cette Chambre s'engagea à favoriser ce mouvement et à faire toutes les démarches nécessaires, de concert avec le Board of Trade, pour obtenir le résultat désiré.

Canal de la Raie Georgienne.—Une résolution très importante fut soumise au gouvernement, le priant de bien vouloir accorder à cette entreprise le secours financier que réclame son importance.

La Création de nouvelles Chambres de Commerce.—Cette question a fait le sujet de plusieurs débats très intéressants.

L'enseignement technique a aussi été l'objet de nos délibérations ; une délégation est allée à Ottawa interviewer les ministres, qui ont promis de s'occuper de cette importante question.

Annexion des Municipalités.—Je vois par le discours-programme du maire, que la question sera discutée et j'ose espérer que cette Chambre aidera à la réalisation de ce projet pour faire de la ville de Montréal l'une des plus importantes du continent américain.

Comptabilité commerciale obligatoire.—Je demanderai au nouveau Conseil de s'occuper derechef de cette question, afin de forcer le gouvernement à donner suite à la résolution adoptée le 27 mars, pour obliger les industriels, marchands et commerçants à tenir des livres.

Inspection des lumières électriques.—Un comité spécial présenta un rapport demandant à l'Hon. Ministre de l'Intérieur de bien vouloir créer à Montréal un bureau permanent d'inspection.

Compagnie du Grand Nord.—Une délégation fut nommée par le Conseil de cette Chambre pour voir les autorités du Pacifique et du Grand Nord au sujet des délais apportés dans la livraison des marchandises, sur le chemin de fer du Grand Nord. Cette affaire a été réglée à la satisfaction du commerce et ces retards ne se répèteront plus.

Traité de Commerce Français.—Le 27 février, cette question fut discutée, résola que le Conseil de la Chambre de Commerce prie le Gouvernement du Canada de demander la modification du traité franco-canadien, ou d'adopter toute autre mesure de manière que la condition de l'importation directe soit aussi

applicable aux produits français importés au Canada.

A la même date, il fut résolu que le Conseil de la Chambre de Commerce recommande au gouvernement de nommer aussitôt que possible, une délégation, commission ou un commissaire spécial compétent, pour exécuter en France l'idée émise plus haut. Copie de ces deux résolutions furent envoyées au Premier Ministre du Canada ainsi qu'à l'Honorable Ministre du Commerce, qui en accusèrent réception.

Agents Commerciaux à l'Étranger.—A la séance du 27 novembre, un très important rapport a été fait sur cette question par un Comité Spécial qui avait été chargé d'en faire l'étude.

Droits préférentiels.—Le 13 novembre, le Conseil adopta une résolution demandant au Gouvernement Fédéral de faire les démarches nécessaires pour obtenir de l'Angleterre des concessions équivalentes à celles que notre pays lui accorde, sous force de réduction de 33 $\frac{1}{3}$ o/o.

Musée Commercial des Mines.—A la séance du 6 mars, le comité des "Mines et Métallurgie" présenta un rapport sur la question de la création d'un Musée Commercial dont la mission serait de recueillir dans le Dominion, des renseignements complets et détaillés sur l'industrie minière, afin de faire parvenir immédiatement à toute personne intéressée les informations demandées.

Ce rapport fut adopté et des copies en furent transmises au Conseil Municipal de la Ville de Montréal ainsi qu'au Board of Trade de Montréal.

Pont entre Montréal et Longueuil.—A la séance du 1er mai, la Chambre adopta une résolution aux fins de demander aux gouvernements d'Ottawa de Québec, ainsi qu'au Conseil de Ville Montréal, de bien vouloir accorder à la Compagnie du Pont de Montréal, les mêmes subventions proportionnelles qui ont été accordées aux ponts de Hull et de Québec, la subvention provinciale ne devant pas dépasser, toutefois, la somme de \$500,000 attribuées par l'ordre en Conseil du mois de février 1897. Cette importante question a été réglée dans le sens exprimé par cette Chambre,—le contrat a été signé il y a quelques jours.

Culture du tabac canadien.—Le comité des "Produits de l'Agriculture" présenta un rapport dans lequel la Chambre demandait au gouvernement fédéral de bien vouloir continuer à protéger et à encourager la culture et la vente du tabac canadien, en établissant dans certaines parties de la Puissance du Canada quelques fermes-modèles, subventionnées par le gouvernement fédéral.

Encouragement donné au Conseil des Arts.—A la séance du 22 mai, la Chambre décida d'accorder, au Conseil des Arts et Manufactures, comme d'habitude, une médaille d'or devant être appliquée, comme premier prix à une spécialité.

Cette récompense fut accordée à l'élève le plus méritant du Cours de Modelage.

J'ose espérer que cette Chambre continuera cet encouragement. Nous devrions faire de même avec quelques unes de nos bonnes maisons d'éducation commerciale.

Navigation d'hiver.—J'espère que nous verrons cette

importante question résolue dans le sens que nous désirons tous, avant peu de temps.

Recensement.—A la séance du 11 septembre, un comité composé de MM. Perrault, Morin père, Parizeau, Desjardins et Lanctôt, fut nommé pour étudier cette question et faire rapport au Conseil de cette Chambre.

Ce comité présenta son rapport à l'assemblée du 18 décembre dernier, lequel a été publié *in extenso* au Bulletin du 1er janvier 1902.

Il fut aussi décidé d'en faire parvenir des copies aux ministres et aux députés de la Province de Québec.

Montreal Terminal Railway Co.—A la séance du 22 mai, le Conseil adopte une résolution priant le Conseil de Ville de bien vouloir accorder à la Compagnie Terminal, l'entrée de sa ligne dans la ville, à des conditions telles que la construction et l'exploitation en soient possibles.

La Chambre peut se féliciter d'avoir contribué au succès de cette entreprise.

Assurance contre les Incendies.—A la séance du 6 novembre, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur les taux exorbitants prélevés par les assurances contre les incendies, question déjà étudiée par le Conseil et qui fut référée pour étude à un Comité Spécial désigné à cet effet, dont le travail n'est pas encore terminé.

Il me reste, Messieurs, avant d'abandonner le fauteuil à mon successeur, à vous remercier pour l'attention bienveillante que vous venez de m'accorder.

Laissez-moi vous dire que ce n'est pas sans regrets que j'abandonne la présidence d'un Conseil où je n'ai rencontré, au lieu de simples collègues que des amis dont le dévouement ne m'a jamais fait défaut.

Immédiatement après la lecture de ce discours, le Trésorier présente son rapport, pour l'exercice écoulé, qui est adopté et dont le détail est publié à la page 134.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport du représentant de la Chambre à la Commission du Port, document dont la lecture est remise à une séance ultérieure et dont le texte sera publié au prochain numéro du BULLETIN.

M. J. X. Perrault demande la parole. Il en profite pour féliciter en termes très heureux, le Président sortant de charge, sur la manière intelligente et l'équité impartiale avec laquelle il a dirigé les débats du Conseil et de la Chambre pendant son terme d'office. Il fait une revue retrospective du travail considérable qui a été fait,—du nombre de questions importantes qui ont été résolues par la Chambre et de l'importance que notre institution a prise et continue de prendre tous les jours dans l'esprit du public canadien.—Il croit que le moment est venu pour la Chambre d'avoir un édifice en propre, à l'instar de ce qui a été fait pour le Board of Trade. Il espère assister bientôt à la réalisation de ce beau projet. Il ter-

mine ses remarques en proposant que des remerciements soient votés à M. Geoffrion, pour les services signalés qu'il a rendus si dignement à la Chambre pendant son terme d'office écoulé.

M. G. Boivin demande également la parole. Il en profite pour faire quelques courtes observations à l'issue desquelles il propose que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge : Messieurs les Auditeurs ainsi que Messieurs les Scrutateurs.

M. L. E. Geoffrion, président sortant de charge, propose ensuite que des remerciements soient votés aux grands quotidiens et à la presse en général, pour les services importants qu'ils ont rendus à la Chambre en publiant le compte-rendu de ses délibérations. Il en profite pour déclarer que la Chambre est très sensible à l'intérêt que les grands quotidiens lui ont manifesté en publiant ses délibérations.

M. Damase Masson, Président, prend le fauteuil.

Il inaugure son terme d'office en prononçant un discours programme des mieux conçus, et dont voici le texte :

DISCOURS DE M. D. MASSON

Permettez-moi, messieurs, de vous remercier de l'honneur qui m'échoit ; car, tout autant que la tradition, vous en êtes coupables. Il est de mon devoir d'ajouter cependant que je serais le premier à regretter votre choix si je pouvais soupçonner qu'en suivant une tradition aussi ancienne que normale dans son application actuelle, votre esprit de justice n'aurait pas été guidé par votre prudence habituelle.

M. L. E. Geoffrion, notre président sortant de charge, reste notre représentant à la Commission du Havre, et la manière dont il s'est dépensé pour notre Chambre doit être pour nous une garantie plus que suffisante de ce qu'il s'efforcera de faire pour sauvegarder nos intérêts.

En quittant le fauteuil, d'où il a su si dignement présider nos délibérations, il ne nous laissera à tous, j'en suis persuadé, que des regrets très sincères.

A moi, il lègue en plus une charge bien lourde de responsabilité, en me faisant le dépositaire d'un passé qui n'est pas exempt de gloire, et que je sais m'être confié à charge de le transmettre au moins intact à mon successeur.

A cause même de l'importance de cette charge, je n'aurais pas cru devoir l'accepter, si je n'avais su pouvoir compter sur un conseil et des officiers absolument dévoués à l'avancement du commerce en général.

De plus, en face des questions si importantes qui nous sont soumises, comment m'eût-il été possible d'offrir l'aide des faibles lumières de mes connaissances lorsque je sais trop bien que leur utilité ferait à peine ombre au si brillant tableau des œuvres de mes prédécesseurs.

Mais, je vous l'avouerai, en acceptant de mettre une main à la roue, sans craindre de nuire à la marche ascendante de cette institution, je me croyais en droit de compter sur les conseils et sur l'expérience de

ceux que je me permettrai de qualifier du beau titre de pères de notre Chambre. J'ai nommé nos ex-présidents, dont nous avons raison d'être fiers, tant pour la position qu'ils occupent que pour celle tout à fait enviable que leur talent, leur travail et leur attention ont su nous conquérir.

Rendre ainsi hommage à leur énergie, à leur constance et à leur désintéressement, est mon devoir ; mais le vôtre, messieurs les nouveaux élus à notre conseil, est de suivre l'exemple de ces hommes dont le dévouement ne leur a jamais permis de compter les heures précieuses qu'ils savaient dépenser pour une œuvre dans laquelle leur esprit de prévoyance indiquait un aide puissant pour le maintien et l'avancement de notre race.

Aussi suis-je persuadé que tous, Messieurs, vous vous joindrez à moi pour avoir, de nos ex-présidents, la promesse de nous conserver leur appui, en nous favorisant, au moins comme par le passé, de leur présence à nos réunions. Mais je suis porté à croire que pour obtenir cette faveur, nous aurons nous-mêmes à nous engager à suivre leur exemple, en assistant régulièrement aux réunions des comités comme à celles du Conseil. C'est d'ailleurs, suivant moi, l'unique moyen de rendre notre travail plus effectif et d'assurer l'œuvre si nationale que nous avons tous à cœur de voir prospérer.

Il nous faudrait de plus compter sur le concours de tous ceux qui nous font l'honneur de s'inscrire comme membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Pour cela, Messieurs, il est indispensable que vous sentiez qu'il y a, non seulement nécessité pour vous, pour votre propre profit, mais encore, extrême utilité pour votre Conseil, que vous soyez toujours présents à nos réunions mensuelles. Pourquoi, en effet, votre Conseil, par un grand surcroît de travail, se soumettrait-il à faire préparer un rapport mensuel de ses délibérations et de ses études, si, par votre absence, vous paraissez n'y attacher aucune importance ? D'un autre côté, vous l'avouerai-je, je crois que votre conseil a tout intérêt à recevoir de votre part cette marque de reconnaissance qui l'encourage dans son labeur, et qui lui permet, dans vos remarques, de puiser de nouvelles idées, qui seront pour lui, je n'en doute pas, comme une source vivifiante.

Pardonnez-moi la longueur de ces remarques, mais elles me paraissent vitales pour notre Chambre et certainement digne de votre sérieuse considération. Car ne l'oubliez pas, Messieurs, la lutte que vous nous donnez mission de continuer et pour laquelle je réclame votre concours, ne manque pas de présenter souvent de graves difficultés. Aussi nous faut-il être constamment sur la brèche, si nous voulons prévoir et souvent parer les coups, dont nos intérêts les plus chers sont menacés. Que nous reste-t-il maintenant comme héritage ? D'abord la trop fameuse question des élévateurs, qui s'éternise beaucoup plus à Montréal qu'ailleurs où l'on paraît se donner la main, au moins lorsqu'il s'agit de l'intérêt général.

Nous aurons, de plus, peut-être pour longtemps, par l'entremise de notre dévoué commissaire du Havre, à nous occuper des améliorations de notre Port National et surtout de celles de la partie Est

qui, à si juste titre, ont été la constante préoccupation de notre Chambre.

L'on nous promet dans les deux saisons qui vont suivre, le creusement et l'élargissement du chenal. Ces améliorations, avec l'éclairage électrique de notre St Laurent, forceront les compagnies d'assurances maritimes à mettre leurs taux au niveau de ceux des ports américains et aideront peut-être à la formation d'un Lloyd canadien.

L'inspection des lumières électriques.

Les magasins à rayons.

Les assurances contre les incendies.

Les expositions annuelles à Montréal.

L'enseignement technique.

L'encouragement donné aux arts.

Le Musée commercial des Mines.

Le droit préférentiel de 33 p.c.

Nos fromageries et nos beurreries.

La comptabilité obligatoire.

Les Consuls ou Agents commerciaux.

La navigation hivernale.

Les Ecoles dans le Quartier Est.

Le traité de commerce français.

La culture du tabac.

La loi de faillite.

Les tribunaux de commerce.

Le Terminal et le pont de Longueuil, sont autant de questions déjà élaborées, mais qu'il nous faudra remettre sur le métier, pour en faire l'objet de notre sérieuse considération.

Le canal de la Baie Georgienne sera de plus en plus à l'ordre du jour, car cette œuvre gigantesque est appelée à assurer à Montréal, comme à tout notre beau pays, un trafic et une prospérité dont nous pouvons aussi peu prévoir, qu'estimer la grandeur et le développement.

Il ne m'est pas permis, Messieurs, de passer sous silence l'initiative prise par notre Chambre et les efforts incessants qu'elle a dirigés pour la formation de nouvelles Chambres de Commerce dans les centres commerciaux et industriels. J'attire donc tout spécialement votre attention ainsi que celle de votre Conseil sur l'importance de ce mouvement, dont l'influence pourrait bien dans un avenir assez rapproché, offrir un aide incalculable. Aussi je considère que plus que jamais, c'est le moment pour nous tous d'orienter nos forces de ce côté.

Enfin, vous le savez, il est sérieusement question de faire réunir à Montréal les Chambres de Commerce de l'Empire. Votre ancien Conseil a cru ne pas devoir rester étranger à ce mouvement, et à cet effet, il a nommé un comité spécial qui, de concert avec celui du Board of Trade, a eu mission de faire, auprès de nos gouvernants, les démarches nécessaires pour en défrayer les frais.

Parmi nos commissions permanentes, que votre Conseil nomme pour chaque exercice, il y en a une, qui, par son titre et surtout sa composition, devrait être comme notre pierre angulaire, en offrant à tous nos membres, comme au public, la plus grande garantie possible d'attention, d'expérience et d'équité. Car ainsi, non seulement elle sauvegarderait les intérêts particuliers dans les questions importantes qui lui seraient soumises et dont elle se saisirait, bien plus,

elle servirait considérablement à augmenter le prestige de notre Chambre. Je veux parler de notre Tribunal d'arbitrage. D'ailleurs, pour atteindre ce but, nous aurions uniquement à nous assurer du concours de ceux qui, ayant gracieusement renoncé à nos suffrages pour le Conseil conservent néanmoins pour notre institution, qui, en somme est leur créature, un intérêt et un attachement bien naturels dont ils ne sauraient se défendre.

Pourquoi alors, ne nous serait-il pas possible de nommer tous nos ex-Présidents, présents et à venir, membres à vie de notre tribunal d'arbitrage ? nous réservant toutefois le pouvoir, que dis-je ! l'honneur de leur adjoindre à chaque exercice, les officiers de notre Conseil, avec pouvoirs égaux ?

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de saluer bien cordialement les élus d'aujourd'hui comme ceux d'hier et de leur souhaiter la bienvenue. Je profiterai de cette occasion pour les assurer que tous mes efforts leur sont acquis pour mener à bonne fin, les intérêts que l'on semble remettre entre nos mains. Quant à vous tous, Messieurs, je ne puis que vous remercier de nouveau de l'honneur qui m'a été fait. Mais je vous prie de croire que je suis surtout sensible à la marque de confiance qui m'est donnée par une Chambre qui, non seulement voit souvent prévaloir ses idées et ses suggestions, mais qui nous est à nous tous, si justement chère, tant à cause de ses progrès, qu'à cause de son utilité qui se fait de plus en plus sentir dans le monde des affaires."

A l'issue de cette lecture, M. L. E. Geoffrion demande la parole. Il en profite pour féliciter la Chambre sur le choix des plus heureux, qu'elle vient de faire de ses officiers et de son Conseil.

Après quelques courtes réflexions faites par MM. Brault et Catelli, 1er et 2e Vice-Présidents, on passe au dernier article de l'ordre du jour : "Matières nouvelles."

M. A. V. Roy demande la parole. Il en profite pour signaler à la Chambre le fait que trois de ses membres bien en vue, M. F. L. Béique, Sénateur de Montréal, M. James Cochrane, Maire de Montréal, et M. J. X. Perrault, Président du Conseil Provincial d'Arbitrage, viennent d'être l'objet à bon droit de la part de nos gouvernants de distinctions honorifiques. C'est là, pour la Chambre, un honneur auquel elle ne saurait rester indifférente. Il propose donc l'adoption d'une résolution dont voici la teneur :

RÉSOLU :—Que cette Chambre offre ses félicitations les plus sincères à l'Hon. P. L. Béique, Sénateur de la Division de Salaberry, à Son Honneur le Maire Cochrane et à M. J. X. Perrault, Président du Conseil d'Arbitrage de la Province, à l'occasion de leur élévation à ces positions éminentes, et qui font le plus grand honneur à la Chambre de Commerce de Montréal dont ces messieurs sont des membres distingués.

Immédiatement après l'adoption unanime de cette résolution, M. Brault, après quelques courtes ré-

flexions sur la question de la composition de la Commission du Port, propose, appuyé par M. S. Lachance, une résolution qui est adoptée à l'unanimité et dont voici la teneur :

CONSIDÉRANT que l'élément canadien-français n'est représenté à la Commission du Havre que par trois membres, tandis que l'élément de langue anglaise y est représenté par huit membres ;

CONSIDÉRANT que la population canadienne-française représente environ les 4/5 de la totalité de la population de Montréal et que ses intérêts dans le commerce sont très considérables ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rétablir l'équilibre de la représentation d'une manière plus équitable ;

RÉSOLU : = Que la vacance créée par le décès de l'un des membres de la Commission du Havre devrait être remplie par un citoyen de langue française, et que l'expression de ce désir soit respectueusement transmise à l'Honorable Premier Ministre du Canada."

Avant de clore la séance, on procède à l'admission des candidats qui ont subi l'affichage réglementaire :

MM. Ferd. Prud'homme, J. Monier, H. Wallace Stroud, Samuel J. Matthewson, C. Giroux, A. St-Martin, P. A. Longpré, J. Chevrier, Wm. E. Doran, Geo. W. Stephens, J. George Bertrand, J. Eugène Prévost, Cléophas Galaise, Frs. X. Paradis, Alfred Duchesneau, Henri Bourdon, Hubert Lamarre, Louis Poulin, et M. J. A. Prendergast.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 19 FÉVRIER 1902.

Sous la présidence de M. Damase Masson, président.

Etaient présents :—

MM. H. A. A. Brault,	C. H. Catelli,
G. Boivin,	C. P. Chagnon,
Jos. Fortier,	Geo. Gonthler,
J. B. Gratten,	S. Lachance,
Isaïe Préfontaine,	A. V. Roy,
L. J. A. Surveyer,	F. Sauvageau,
J. B. A. Lanctot,	Alex. Prud'homme,
Hon. Alph. Desjardins,	J. X. Perrault,
Anc. p.,	Memb. d'hon.,

Et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès verbal de la séance du Conseil du 8 février, qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :—

Une lettre émanant du Secrétariat du Board of Trade, et qui a trait à l'entrevue que les délégués, qui ont été désignés, tant par le Board of Trade que par la Chambre de Commerce, doivent avoir avec le gouvernement pour en obtenir des garanties, pour le cas où le Congrès des Chambres de Commerce de

l'Empire se tiendrait à Montréal. Cette délégation devra se rendre à Ottawa, vendredi prochain, le 21 courant.

MM. D. Masson, Président, C. H. Catelli, 2^{ème} Vice Président et M. L. E. Geoffrion, sont désignés pour constituer cette délégation.

Le Premier Ministre du Canada accuse réception de la résolution adoptée par la Chambre au sujet de la vacance créée à la Commission du Port par le décès de M. Farrell.

Le Lord Maire de Bristol, Angleterre, invite le Président de la Chambre à vouloir bien prendre part à un lunch qui sera donné à Avonmouth, Ang. le 5 mars prochain, à l'occasion de l'inauguration des travaux de construction des nouveaux docks de Bristol, et auquel Leurs Altesses, le Prince et la Princesse de Galles assisteront.

Le Secrétaire est invité à vouloir bien accuser réception de cette invitation à laquelle le Président, à son grand regret, ne peut donner suite.

M. l'Inspecteur des bâtiments nous fait tenir un exemplaire des règlements de la ville de New-York sur le transport, l'emmagasinage, etc., des matières explosives, dynamite, etc.

La Canadian Fire Underwriters Association écrit à la Chambre au sujet des dangers provenant de la pose et de l'isolement imparfaits des conduits électriques. Cette lettre est référée au comité de législation et affaires municipales.

M. John Hyde, comptable, nous fait tenir une copie d'une résolution adoptée en assemblée des électeurs du quartier Ouest de Montréal, et qui a trait aux taux excessifs imposés par les assurances contre les incendies.

Cette résolution est référée pour étude et rapport, au comité de législation et affaires municipales.

Le Sténographe Canadien invite la Chambre à vouloir bien formuler une opinion sur l'utilité de la sténographie dans l'enseignement commercial. Cette opinion, ainsi que toutes celles qui seront recueillies par le journal, devant être publiée dans un numéro spécial de grand luxe.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Formation des comités permanents pour l'année 1902."

La composition de ces comités est donnée sur le verso de la couverture.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports de comités.

M. G. Boivin présente le rapport préliminaire du comité constitué pour étudier la composition de la commission scolaire catholique de Montréal.

Ce rapport qui est adopté se trouve à la page 133.

Et le comité est continué dans ses fonctions,

Le Secrétaire est invité à en transmettre des copies à l'Hon. Premier Ministre de Québec ainsi qu'aux Hon. L. Gouin, Ministre de la colonisation, Hon. A. Turgeon, Secrétaire Provincial et enfin, au Dr. Lacombe, M.P.P.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Matières nouvelles."

L'Hon. Alph. Desjardins, prenant texte d'une invitation que le Maire de Bristol fait tenir à la Chambre à l'occasion de l'inauguration des travaux de creusement, etc. des docks de la ville de Bristol, insiste de nouveau sur l'utilité qu'il y a pour le Canada de se faire représenter dans les grands ports de l'Angleterre aussi bien qu'à l'étranger, par des agents de commerce, et il félicite la Chambre d'avoir pris l'initiative de cet important mouvement.

M. J. X. Perrault parle également de Bristol et de Swansea qu'il a visitées. Il en profite pour signaler à la Chambre les avantages géographiques que ces deux villes présentent comme port d'attache de la ligne rapide qui devra relier Sydney, Cap Breton à l'Angleterre. Il prédit la réalisation de ce projet à très courte échéance.

Il est alors décidé que le moment est bien choisi pour féliciter le gouvernement à l'occasion de la décision qu'il vient de prendre, de voter les fonds nécessaires, ainsi qu'il appert au discours du trône, pour accroître le nombre des agents de commerce chargés de représenter le Canada à l'étranger.

M. C. H. Catelli demande ensuite la parole.

Il attire l'attention de la Chambre sur la question de la préférence douanière que l'Angleterre devrait accorder à ses colonies, et notamment au Canada. A cet effet, il lit une résolution qu'il a préparée et qui est ainsi conçue :

" ATTENDU que cette Chambre a considéré, qu'en retour des avantages commerciaux dont notre pays a fait bénéficier la Grande-Bretagne, il y avait lieu à équipollence, ainsi qu'elle l'a déjà exprimé dans les résolutions qu'elle a passées, les 12 avril 1892, 28 février 1896 et le 13 novembre 1901, et dont copies ont été transmises au gouvernement fédéral.

ATTENDU que ces résolutions témoignent de la persistance du sentiment qui, depuis 1892, a animé notre Chambre sur ce sujet, fortifiée qu'elle était par l'opinion publique ;

ATTENDU que le besoin de ces compensations, en faveur du Canada, se fait de plus en plus sentir, notamment depuis qu'il a plu à notre gouvernement d'accorder à la Grande-Bretagne un tarif préférentiel qui s'est progressivement accru jusqu'à 33 p. c.—laissant ainsi la Grande-Bretagne virtuellement maîtresse de notre marché, pour peu qu'elle soit en état de rivaliser avec les autres pays, et,

ATTENDU que les compensations réclamées par cette Chambre ne pourront que resserrer les liens qui unissent les deux pays tant au point de vue moral que matériel ;

RÉSOLU :—Que cette Chambre réitère l'expression de son sentiment sur cette question, et invite respectueusement le gouvernement à favoriser les vues de cette Chambre et du commerce, auprès des autorités impériales, de manière à produire une réforme du tarif anglais en faveur du Canada, en présence des nombreux sacrifices qu'il fait et dont il ne reçoit nul retour."

Sur proposition de M. C. H. Catelli, appuyé de M. Alex. Prud'homme, cette résolution est adoptée, et le Secrétaire est invité à en faire tenir des copies à l'Hon. Premier Ministre du Canada ainsi qu'à l'Hon. Ministre des Finances.

Le Président attire, du fauteuil, l'attention de la Chambre, sur une conférence faite au cours du commerce du Monument National, par M. Geo. Gonthier, comptable officiel, sur " la science de la comptabilité."

Après avoir fait l'éloge du conférencier, il démontre l'opportunité qu'il y a de publier cette conférence *in extenso* dans un prochain numéro du *Bulletin*,—suggestion qui est adoptée.

Avant de lever la séance, on enrégistre les propositions des nouveaux candidats à cette Chambre : MM. Denis Guilbault, courtier d'assurance, présenté par M. L. J. A. Surveyer ; M. Andrew A. Brown, gérant de la McClary Mfg. Co., présenté par M. A. Prud'homme, et M. John M. H. Robertson, négociant, présenté également par M. A. Prud'homme.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Origines de noms géographiques

Nous empruntons au *Bulletin des Recherches Historiques*, publié par M. P. G. Roy, de Lévis, les renseignements qui suivent sur l'origine de certains noms géographiques :

Rivière Rupert—La rivière Rupert fut nommée ainsi en l'honneur du Prince Rupert, cousin de Charles II, roi d'Angleterre. Le prince Rupert avait aidé à Des Groseillers dans ses découvertes.

Fleuve MacKenzie—Le fleuve MacKenzie fut découvert en 1793, par Sir Alexander MacKenzie ; d'où son nom.

Iles Button—Les îles groupées à l'entrée du détroit par lequel on pénètre dans la baie d'Hudson ont été nommées ainsi en l'honneur de Thomas Button, habile marin anglais, qui les découvrit en 1812.

Par corruption de Button, les Français appelèrent ces îles : les îles Boutons.

Baie James—En 1631, le capitaine James partit d'Angleterre et s'aventura jusqu'au fond de la baie d'Hudson ; ce fut lui qui pénétra le premier dans la baie James à laquelle il a donné son nom.